

RCS : LYON

Code greffe : 6901

Documents comptables

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

Le greffier du tribunal de commerce de LYON atteste l'exactitude des informations transmises ci-après

Nature du document : Documents comptables (B-S)

Numéro de gestion : 2008 B 02658

Numéro SIREN : 504 340 407

Nom ou dénomination : Compagnie Mérieux Alliance

Ce dépôt a été enregistré le 05/10/2022 sous le numéro de dépôt B2022/043486

Compagnie Mérieux Alliance

Exercice clos le 31 décembre 2021

Rapport des commissaires aux comptes sur les comptes annuels

GRANT THORNTON

Membre français de Grant Thornton International
Cité Internationale
44, quai Charles-de-Gaulle
CS 60095
69463 Lyon cedex 06
S.A.S. au capital de € 2 297 184
632 013 843 R.C.S. Nanterre

Commissaire aux Comptes
Membre de la compagnie
régionale de Versailles et du Centre

ERNST & YOUNG et Autres

Tour Oxygène
10-12, boulevard Marius Vivier Merle
69393 Lyon cedex 03
S.A.S. à capital variable
438 476 913 R.C.S. Nanterre

Commissaire aux Comptes
Membre de la compagnie
régionale de Versailles et du Centre

Compagnie Mérieux Alliance

Exercice clos le 31 décembre 2021

Rapport des commissaires aux comptes sur les comptes annuels

Aux Associés de la société Compagnie Mérieux Alliance,

Opinion

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre assemblée générale, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de la société Compagnie Mérieux Alliance relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2021, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de la société à la fin de cet exercice.

Fondement de l'opinion

■ Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités des commissaires aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

■ Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance prévues par le Code de commerce et par le Code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes, sur la période du 1^{er} janvier 2021 à la date d'émission de notre rapport.

Justification des appréciations

La crise mondiale liée à la pandémie de Covid-19 crée des conditions particulières pour la préparation et l'audit des comptes de cet exercice. En effet, cette crise et les mesures exceptionnelles prises dans le cadre de l'état d'urgence sanitaire induisent de multiples conséquences pour les entreprises, particulièrement sur leur activité et leur financement, ainsi que des incertitudes accrues sur leurs perspectives d'avenir. Certaines de ces mesures, telles que les restrictions de déplacement et le travail à distance, ont également eu une incidence sur l'organisation interne des entreprises et sur les modalités de mise en œuvre des audits.

C'est dans ce contexte complexe et évolutif que, en application des dispositions des articles L. 823-9 et R. 823-7 du Code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance les appréciations suivantes qui, selon notre jugement professionnel, ont été les plus importantes pour l'audit des comptes annuels de l'exercice.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

Comme décrit dans la note de l'annexe aux comptes annuels intitulée « Immobilisations financières », votre société procède à la dépréciation des titres de participation dès lors que leur valeur estimée à la clôture est inférieure à leur coût d'acquisition. Nos travaux ont notamment consisté à apprécier les critères et les données retenus par votre société pour l'évaluation de ces titres ainsi que le caractère raisonnable de ces estimations.

Vérifications spécifiques

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par les textes légaux et réglementaires.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion du président et dans les autres documents sur la situation financière et les comptes annuels adressés aux associés.

Nous attestons de la sincérité et de la concordance avec les comptes annuels des informations relatives aux délais de paiement mentionnées à l'article D. 441-6 du Code de commerce.

Responsabilités de la direction et des personnes constituant le gouvernement d'entreprise relatives aux comptes annuels

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de la société à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider la société ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le président.

Responsabilités des commissaires aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L. 823-10-1 du Code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre société.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit.

En outre :

- ▶ il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- ▶ il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- ▶ il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;

- ▶ il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de la société à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;
- ▶ il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

Lyon, le 3 juin 2022

Les Commissaires aux Comptes

GRANT THORNTON
Membre français de Grant Thornton International

ERNST & YOUNG et Autres

Françoise Méchin

Nicolas Perlier


Bilan

	Brut	Amortissement Dépréciations	Net au 31/12/21	Net au 31/12/20
ACTIF				
CAPITAL SOUSCRIT NON APPELE				
Immobilisations incorporelles				
Frais d'établissement				
Frais de recherche et de développement				
Concessions, brevets et droits assimilés				
Fonds commercial				
Autres immobilisations incorporelles				
Immobilisations corporelles				
Terrains				
Constructions				
Installations techniques, matériel et outillage				
Autres immobilisations corporelles				
Immob. en cours / Avances & acomptes				
Immobilisations financières				
Participations et créances rattachées	1 815 528 086	17 500	1 815 510 586	1 811 373 401
Autres titres immobilisés				
Prêts				
Autres immobilisations financières				
TOTAL ACTIF IMMOBILISE	1 815 528 086	17 500	1 815 510 586	1 811 373 401
Stocks				
Matières premières et autres approv.				
En cours de production de biens				
En cours de production de services				
Produits intermédiaires et finis				
Marchandises				
Créances				
Clients et comptes rattachés				
Fournisseurs débiteurs				600
Personnel				
Etat, Impôts sur les bénéfices				
Etat, Taxes sur le chiffre d'affaires				
Autres créances	15 357 024	38 060	15 318 964	15 202 970
Divers				
Avances et acomptes versés sur commande				
Valeurs mobilières de placement				
Disponibilités	1 228		1 228	9 555
Charges constatées d'avance				
TOTAL ACTIF CIRCULANT	15 358 252	38 060	15 320 192	15 213 125
Charges à répartir sur plusieurs exercices				
Prime de remboursement des obligations				
Ecarts de conversion - Actif				
COMPTES DE REGULARISATION				
TOTAL ACTIF	1 830 886 338	55 560	1 830 830 778	1 826 586 526

 Bilan

	Net au 31/12/21	Net au 31/12/20
PASSIF		
Capital social ou individuel	916 139 200	916 139 200
Primes d'émission, de fusion, d'apport, ...	884 047 076	884 047 076
Ecarts de réévaluation		
Réserve légale	1 166 858	597 822
Réserves statutaires ou contractuelles		
Réserves réglementées		
Autres réserves		
Report à nouveau	17 292 066	7 030 048
Résultat de l'exercice	4 635 014	11 380 714
Subventions d'investissement		
Provisions réglementées	6 233	3 497
TOTAL CAPITAUX PROPRES	1 823 286 446	1 819 198 357
Produits des émissions de titres participatifs		
Avances conditionnées		
TOTAL AUTRES FONDS PROPRES		
Provisions pour risques	51 512	
Provisions pour charges		
TOTAL PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES	51 512	
Emprunts obligataires convertibles		
Autres emprunts obligataires		
<i>Emprunts</i>		
<i>Découverts et concours bancaires</i>		
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédits		
Emprunts et dettes financières diverses		
Emprunts et dettes financières diverses - Associés	6 399	8 604
Avances et acomptes reçus sur commandes en cours		
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	45 232	41 062
<i>Personnel</i>		
<i>Organismes sociaux</i>		
<i>Etat, Impôts sur les bénéfices</i>	7 441 189	7 338 503
<i>Etat, Taxes sur le chiffre d'affaires</i>		
<i>Etat, Obligations cautionnées</i>		
<i>Autres dettes fiscales et sociales</i>		
Dettes fiscales et sociales	7 441 189	7 338 503
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés		
Autres dettes		
Produits constatés d'avance		
TOTAL DETTES	7 492 820	7 388 169
Ecarts de conversion - Passif		
TOTAL PASSIF	1 830 830 778	1 826 586 526


Compte de résultat

	du 01/01/21 au 31/12/21 12 mois	du 01/01/20 au 31/12/20 12 mois	Variation relative (montant)	Var. rel. (%)
Produits d'exploitation				
Total produits d'exploitation				
Charges d'exploitation				
Autres achats & charges externes	559 331	563 615	-4 285	-0,76
Amortissements et provisions	2 305	53 255	-50 950	-95,67
Total charges d'exploitation	561 636	616 870	-55 234	-8,95
RESULTAT D'EXPLOITATION	-561 636	-616 870	55 234	-8,95
Produits financiers	5 233 144	11 963 791	-6 730 647	-56,26
RESULTAT FINANCIER	5 233 144	11 963 791	-6 730 647	-56,26
RESULTAT COURANT AVANT IMPOTS	4 671 508	11 346 921	-6 675 413	-58,83
Charges exceptionnelles	54 248	2 020	52 227	NS
RESULTAT EXCEPTIONNEL	-54 248	-2 020	-52 227	NS
Impôts sur les bénéfices	-17 754	-35 813	18 059	-50,43
BENEFICE OU PERTE	4 635 014	11 380 714	-6 745 699	-59,27

Règles et méthodes comptables

Désignation de la société : SAS COMPAGNIE MERIEUX ALLIANCE

Annexe au bilan avant répartition de l'exercice clos le 31/12/2021, dont le total est de 1 830 830 778 EURO et au compte de résultat de l'exercice, présenté sous forme de liste, dégageant un bénéfice de 4 635 014 EURO.

L'exercice a une durée de 12 mois, recouvrant la période du 01/01/2021 au 31/12/2021.

Les notes ou tableaux ci-après font partie intégrante des comptes annuels.

Ces comptes annuels sont arrêtés par le Président de l'entreprise.

Règles générales

Les comptes annuels de l'exercice au 31/12/2021 ont été établis conformément au règlement de l'Autorité des Normes Comptables n°2020-09 du 4 décembre 2020 modifiant le règlement ANC N°2014-03 relatif à des corrections mineures.

Les conventions comptables ont été appliquées avec sincérité dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de base :

- continuité de l'exploitation,
- permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre,
- indépendance des exercices.

et conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

Seules sont exprimées les informations significatives. Les montants sont exprimés en EURO.

Informations générales complémentaires

La SAS Compagnie Mérieux Alliance est tête de groupe d'intégration fiscale formé avec les sociétés Institut Mérieux, TSGH, SGH, Théra Conseil, Mérieux Développement, la Foncière de Montcelard, et IMEurope.

Les conventions fiscales ne prévoient aucune indemnisation de la part de la société Compagnie Mérieux Alliance au cas où une filiale sortirait du groupe fiscal ainsi formé.

Les économies résultant des ajustements apportés au résultat d'ensemble du groupe seront définitivement acquises à la société Compagnie Mérieux Alliance.

La charge d'impôt comptabilisée dans les comptes de chacune des filiales est identique à celle qui aurait été due en cas d'absence d'intégration fiscale.

Immobilisations financières

Les titres de participation sont évalués à leur coût d'acquisition y compris les frais accessoires.

Un amortissement dérogatoire est alors constaté afin de tenir compte de l'amortissement de ces frais accessoires.

Une dépréciation est constatée sur les titres de participations dès lors que leur valeur d'utilité à la clôture est inférieure au coût d'acquisition.



Règles et méthodes comptables

Créances

Les créances sont valorisées à leur valeur nominale. Une dépréciation est pratiquée lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur comptable.

Provisions

Toute obligation actuelle résultant d'un événement passé de l'entreprise à l'égard d'un tiers, susceptible d'être estimée avec une fiabilité suffisante, et couvrant des risques identifiés, fait l'objet d'une comptabilisation au titre de provision.

Produits et charges exceptionnels

Les produits et charges exceptionnels tiennent compte des éléments qui ne sont pas liés à l'activité normale de l'entreprise.

Conséquences de l'événement Covid-19

La pandémie liée au Covid-19 a très peu perturbé l'activité des filiales et sous filiales de la Société au cours de l'année 2021. Par ailleurs, la valorisation de ses participations n'a pas été significativement impactée.


Notes sur le bilan
Actif immobilisé**Tableau des immobilisations**

	Au début d'exercice	Augmentation	Diminution	En fin d'exercice
- Frais d'établissement et de développement				
- Fonds commercial				
- Autres postes d'immobilisations incorporelles				
Immobilisations incorporelles				
- Terrains				
- Constructions sur sol propre				
- Constructions sur sol d'autrui				
- Installations générales, agencements et aménagements des constructions				
- Installations techniques, matériel et outillage industriels				
- Installations générales, agencements aménagements divers				
- Matériel de transport				
- Matériel de bureau et informatique, mobilier				
- Emballages récupérables et divers				
- Immobilisations corporelles en cours				
- Avances et acomptes				
Immobilisations corporelles				
- Participations évaluées par mise en équivalence				
- Autres participations	1 811 390 901	4 137 185		1 815 528 086
- Autres titres immobilisés				
- Prêts et autres immobilisations financières				
Immobilisations financières	1 811 390 901	4 137 185		1 815 528 086
ACTIF IMMOBILISE	1 811 390 901	4 137 185		1 815 528 086

Notes sur le bilan

Immobilisations financières

Le poste "Participations & Créances rattachées" au 31 décembre 2021 inclut en particulier les 4 594 748 titres de participation Institut Mérieux soit 99.76 % du capital, pour 1 815 510 586 euros.

Sur l'exercice 2021, la Compagnie Mérieux Alliance a racheté des titres Institut Mérieux pour 4,1 M€.

Actif circulant

Etat des créances

Le total des créances à la clôture de l'exercice s'élève à 15 357 024 EURO et le classement détaillé par échéance s'établit comme suit :

	Montant brut	Echéances à moins d'un an	Echéances à plus d'un an
Créances de l'actif immobilisé :			
Créances rattachées à des participations			
Prêts			
Autres			
Créances de l'actif circulant :			
Créances Clients et Comptes rattachés			
Autres	15 357 024	15 357 024	
Capital souscrit - appelé, non versé			
Charges constatées d'avance			
Total	15 357 024	15 357 024	
Prêts accordés en cours d'exercice			
Prêts récupérés en cours d'exercice			

La rubrique "Autres" comprend notamment :

- le compte courant d'intégration fiscale Institut Mérieux 2 143 731 euros
- le compte courant Institut Mérieux 13 155 937 euros

Produits à recevoir

	Montant
Intérêts pool de Trésorie à recevoir	6 392
Total	6 392

Notes sur le bilan

Capitaux propres

Composition du capital social

Capital social d'un montant de 916 139 200,00 EURO décomposé en 4 580 696 titres d'une valeur nominale de 200,00 EURO.

	TOTAL	Ordinaire	P (1)	P' (2)
Titres au 01/01/2021	4 580 696	4 259 961	229 025	91 710
Titres émis pendant l'exercice	-	-	-	-
Titres remboursés pendant l'exercice	-	-	-	-
Autres mouvements	-	-	-	-
Titres au 31/12/2021	4 580 696	4 259 961	229 025	91 710

Actions de préférence :

(1) - Les actions de préférence « P » sans droit de vote, confèrent à leurs titulaires un droit à dividende prioritaire de 2.40 € par action, à prélever sur le bénéfice distribuable de l'exercice avec report en cas d'insuffisance de ce bénéfice sur les bénéfices distribuables de l'exercice suivant, et si nécessaire, sur celui des 2 exercices ultérieurs.

(2) - Les actions de préférence « P' », confèrent à leurs titulaires les prérogatives et droits privilégiés suivants :

Toute décision de distribution de dividendes, au-delà du dividende prioritaire revenant aux actions de préférence sans droit de vote, devra recueillir le vote favorable des actionnaires détenteurs d'actions de préférence « P' ».

Provisions réglementées

	Provisions au début de l'exercice	Dotations de l'exercice	Reprises de l'exercice	Provisions à la fin de l'exercice
Reconstitution des gisements pétroliers				
Pour investissements				
Pour hausse des prix				
Amortissements dérogatoires	3 497	2 736		6 233
Prêts d'installation				
Autres provisions				
Total	3 497	2 736		6 233
Répartition des dotations et reprises :				
Exploitation				
Financières				
Exceptionnelles		2 736		


Notes sur le bilan
Provisions**Tableau des provisions**

	Provisions au début de l'exercice	Dotations de l'exercice	Reprises utilisées de l'exercice	Reprises non utilisée de l'exercice	Provisions à la fin de l'exercice
Litiges					
Garanties données aux clients					
Pertes sur marchés à terme					
Amendes et pénalités					
Pertes de change					
Pensions et obligations similaires					
Pour impôts					
Renouvellement des immobilisations					
Gros entretien et grandes révisions					
Charges sociales et fiscales sur congés à payer					
Autres provisions pour risques et charges		51 512			51 512
Total		51 512			51 512
Répartition des dotations et des reprises de l'exercice :					
Exploitation					
Financières					
Exceptionnelles		51 512			

Notes sur le bilan

Dettes

Etat des dettes

Le total des dettes à la clôture de l'exercice s'élève à 7 492 820 EURO et le classement détaillé par échéance s'établit comme suit :

	Montant brut	Echéances à moins d'un an	Echéances à plus d'un an	Echéances à plus de 5 ans
Emprunts obligataires convertibles (*)				
Autres emprunts obligataires (*)				
Emprunts (*) et dettes auprès des établissements de crédit dont :				
- à 1 an au maximum à l'origine				
- à plus de 1 an à l'origine				
Emprunts et dettes financières divers (*)				
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	45 232	45 232		
Dettes fiscales et sociales	7 441 189	7 441 189		
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés				
Autres dettes (**)	6 399	6 399		
Produits constatés d'avance				
Total	7 492 820	7 492 820		
(*) Emprunts souscrits en cours d'exercice :				
(*) Emprunts remboursés sur l'exercice :				
(**) Dont envers Groupe et associés	6 399			

Charges à payer

	Montant
Fournis.fact.non parvenues	43 132
Total	43 132



Notes sur le compte de résultat

Charges et produits d'exploitation et financiers

Résultat financier

Les produits financiers concernant les entreprises liées s'élèvent à 5 233 144 euros.

Les actions de préférence détenues au capital de l'Institut Mérieux ont donné lieu à l'attribution de dividendes pour un montant de 600 046 euros.

En plus de ce dividende statutaire, il a été alloué un dividende ordinaire de 4 594 748 euros.

Impôts sur les bénéfices - Intégration fiscale

A partir de l'exercice ouvert au 01/01/2009, la société SAS COMPAGNIE MERIEUX ALLIANCE est comprise dans le périmètre d'intégration fiscale du groupe SAS COMPAGNIE MERIEUX ALLIANCE. Elle agit en qualité de tête de groupe.

La liste des filiales intégrées est composée des sociétés suivantes:

Institut Mérieux, TSGH, SGH, La Foncière de Montcelard, Théra Conseil, Mérieux Développement et IMEurope.

La charge d'impôt comptabilisée dans chacune des filiales est identique à celle qui aurait été due en cas d'absence d'intégration fiscale.

La convention d'intégration fiscale signée avec chaque filiale ne prévoit aucune indemnisation pour cette dernière au cas où elle sortirait du groupe fiscal ainsi formé.

 **Autres informations****Engagements financiers****Engagements donnés**

La SAS Compagnie Mérieux Alliance a donné une promesse irrévocable d'acquérir auprès de personnes nommément désignées les actions déjà détenues ou qu'elles viendraient à détenir en exerçant leurs BSA ou grâce à des attributions définitives d'actions gratuites. Au 31 décembre 2021, les engagements de rachat résiduels portés par la Compagnie Mérieux Alliance de rachat de titres Institut Mérieux s'élèvent à 20.8 M€.

Engagements reçus

Il n'existe aucun engagement reçu à la clôture.


Tableau des variations des capitaux propres

A	1	Capitaux propres à la clôture de l'exercice N-1 avant affectation :	1 807 817 643
	2	Affectation du résultat à la situation nette par l'AGO :	10 831 054
	3	Capitaux propres à l'ouverture de l'exercice :	1 818 648 697
B	Apports reçus avec effet rétroactif à l'ouverture de l'exercice N :		
	1	Variation du capital :	
	2	Variation des autres postes :	
C	Capitaux propres à l'ouverture de l'exercice après apports (= A3 + B) :		1 818 648 697
D	Variations en cours d'exercice :		
	1	Variation du capital :	
	2	Variation des primes, réserves, report à nouveau :	
	3	Variation des "provisions" relevant des capitaux propres :	
	4	Contreparties de réévaluations :	
	5	Variations des provisions réglementées et subventions d'équipement :	2 736
	6	Autres variations :	
E	Capitaux propres au bilan de clôture de l'exercice N avant AGO (=C + D) :		1 818 651 433
F	Variation totale des capitaux propres sur l'exercice (= E - C) :		2 736
G	<i>dont variations dues à des modifications de structure au cours de l'exercice :</i>		
H	Variation des capitaux propres sur l'exercice hors opérations de structure (F - G) :		2 736

COMPAGNIE MERIEUX ALLIANCE
Société par actions simplifiée
au capital de 916 139 200 euros
Siège social : 17 rue Bourgelat, 69002 LYON
504 340 407 RCS LYON

ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ORDINAIRE ANNUELLE
DU 21 JUIN 2022

Proposition de la résolution d'affectation du résultat de l'exercice clos le 31 décembre 2021

TROISIEME RÉOLUTION

L'Assemblée Générale décide d'affecter le bénéfice de l'exercice clos le 31 décembre 2021 s'élevant à 4 635 014,14 euros de la manière suivante :

- | | |
|---|----------------|
| - 5 % au compte "Réserve légale ", soit | 231 750,71 € |
| - Dividende prioritaire au titre des actions de préférence sans droit de vote | 549 660,00 € |
| - Et le solde au compte « Report à nouveau » | 3 853 603,43 € |

Le compte « Report à nouveau » se trouve ainsi porté de 17 292 065,70 € à 21 145 669,13 €.

Le dividende prioritaire mis en distribution sera ainsi de 549 660 €, soit 2,40 € pour chacune des 229.025 actions de préférence sans droit de vote.

Le dividende sera mis en en distribution au siège social à compter de ce jour.

Vote de l'Assemblée Générale Ordinaire Annuelle du 21 juin 2022

Cette résolution est adoptée à l'unanimité des voix des associés.

Certifié conforme
Le Président
Alain MERIEUX

